

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2001**

Article L.5211-39 :

*« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunal, comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants , adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunal peut être entendu , à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

*Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

## SOMMAIRE

### PREAMBULE

Page 4

### DONNEES GENERALES

Page 5 à 7

- a) Population des communes membres
- b) Composition du conseil communautaire
- c) Données fiscales

### ACTIVITES ANNEE 2001

#### ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

- a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles  
Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales Page 8 à 9  
*1/ Interventions en milieu scolaire*  
*2/ Ecoles de musique et de danse*  
*3/ Soutien des associations musicales communales*
- b) Financement et gestion du gymnase et du stade de Saint Martin destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres Page 10
- c) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat. Page 10 à 12  
*1/ Lycée de la Côtère*  
*2/ Collège Anne Frank*  
*3/ Collège de Saint André de Corcy*
- d) Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège de la communauté de communes de Miribel et du Plateau, et en dehors des heures scolaires aux associations sportives des communes membres Page 12

#### ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Collecte et traitement des ordures ménagères (fonctionnement et investissement) Page 13

- b) **Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel** Page 13 et 14
- c) **Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...)** Page 14
- d) **Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles** Page 14 et 15
- e) **Création et entretien des sentiers pédestres et des pistes cyclables** Page 15

### **ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE**

Page 16 à 17

### **ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES**

- a) **Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage** Page 18
- b) **Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD)** Page 18
- c) **Initiatives locales pour l'emploi** Page 19
- d) **Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)** Page 19

### **ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- a) **Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000** Page 20
- b) **Actions de développement économique** Page 20 à 21  
*1/ Opération « Cœur de Pays »*  
*2/ Contrat Global de Développement*
- c) **Schéma directeur et directive territoriale d'aménagement** Page 21
- d) **Aménagement rural** Page 21
- e) **Zones d'Aménagement concerté créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares** Page 22
- f) **Actions pour développer le tourisme** Page 22

**ANNEXES**

**Rapport annuel de la Communauté de communes du canton de Montluel sur le prix et la qualité du service d'élimination des ordures ménagères et additif CCMP**

**Fiche individuelle DGF 2001**

**PREAMBULE**

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite loi CHEVENEMENT, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) une série de dispositions visant à améliorer l'information des habitants et des communes membres sur l'activité des Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.).

Ce rapport s'inscrit dans cette démarche, avec pour volonté première de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.) aux conseillers municipaux des communes membres dont certains ne participent pas directement aux travaux et décisions communautaires, ou alors de manière thématique, et non global.

Ce rapport n'a pas pour objectif une parfaite exhaustivité, il vise à donner une vue générale des actions majeures réalisées ou enclenchées sur l'année.

## DONNEES GENERALES

### a) Population des communes membres

Communes membres	Population totale * (avec double compte)		Evolution 1990/1999	
	1999	1990	Nombre	%
Beynost	3560	3154	+ 406	12
Miribel	8600	7710	+ 890	11
Neyron	2174	1727	+ 447	25
St Maurice de Beynost	4057	3473	+ 584	16
Thil	960	949	+ 11	1
Tramoyes	1541	1144	+ 397	34
<b>TOTAL</b>	<b>20 892</b>	<b>18 157</b>	<b>+ 2 735</b>	<b>15.06 %</b>

Source : recensement INSEE 1999

### b) Composition du conseil communautaire

#### Mode de représentation

La répartition des sièges au sein du Conseil communautaire se fait en fonction des seuils de population suivants :

<i>Population des communes</i>	<i>Nombre de représentants</i>
Inférieur à 2 500 habitants	2 représentants
De 2 501 à 5 000 habitants	3 représentants
De 5 001 à 10 000 habitants	4 représentants
Plus de 10 000 habitants	5 représentants

Le Conseil se compose donc de 16 membres.

#### Membres titulaires et suppléants

L'année 2001 a vu le renouvellement des conseils municipaux, et par la même le renouvellement du conseil communautaire, qui a été officiellement installé dans ses fonctions lors de la séance plénière 18 avril 2001.

Chaque commune à l'issue des élections municipales a désigné ses représentants au sein de la CCMP.

#### BEYNOST

*Délibération du 26 mars 2001*

**Titulaires** : GARNIER Claude Jean / DUPEUBLE Bernard / AUBERNON Joël

**Suppléants** : Mme RAMPON Nicole / PAGE Daniel / Mme CHAPOULE Josette

MIRIBEL*Délibération du 30 mars 2001*

**Titulaires** : BERTHOU Jacques / Mme ESCOBESSA Sylvie / MATRAS Michel / Mme JOLY Isabelle  
**Suppléants** : PROTIERE Pascal / Mme PFAENDER Béatrice / THIOLLIER Alain / GOSTANIAN Daniel

NEYRON*Délibération du 23 mars 2001*

**Titulaires** : MARCELLIN Pierre / PIGNOT Jean Pierre  
**Suppléants** : GADIOLET André / BOUVIER Claude

ST MAURICE DE BEYNOST*Délibération du 02 avril 2001*

**Titulaires** : GOUBET Pierre / PELARDY Marc / Mme GUILLET Eveline  
**Suppléants** : LAZZARONI Jean Claude / VIALLAND Gilles / AUBERT Michel

THIL*Délibération du 27 mars 2001*

**Titulaires** : VIENOT Michel / Mme BONAUDO Yvette  
**Suppléants** : OSSET Olivier / BARBET Claude

TRAMOYES*Délibération du 27 mars 2001*

**Titulaires** : MERCANTI Henri / GEOFFRAY Jean François  
**Suppléants** : Mme JUFFARD Brigitte / Mme FRANCOIS Jacqueline

Composition du BUREAU / élection du 18 avril 2001

*Président* : Michel MATRAS  
*1<sup>er</sup> vice-président* : Claude Jean GARNIER  
*2<sup>ème</sup> vice-président* : Michel VIENOT  
*3<sup>ème</sup> vice-président* : Pierre MARCELLIN  
  
*1<sup>er</sup> membre* : Pierre GOUBET  
*2<sup>ème</sup> membre* : Henri MERCANTI

**c) Données fiscales 2001**Bases fiscales 2001 notifiées

<b>Communes membres</b>	<b>Taxe d'habitation</b>	<b>Foncier bâti</b>	<b>Foncier non bâtie</b>	<b>Taxe professionnelle</b>
Beynost	31 318 133	34 653 472	338 953	
Miribel	46 582 315	53 210 157	831 419	
Neyron	16 556 942	13 172 533	170 722	
St Maurice de B.	19 824 538	43 392 205	138 613	
Thil	4 747 361	3 869 631	110 673	
Tramoyes	6 163 603	4 835 320	356 685	
<b>TOTAL</b>	<b>125 192 892</b>	<b>153 133 318</b>	<b>1 947 065</b>	<b>450 014 903</b>

Taux d'imposition 2001

Communes membres	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
Beynost	7.30	10.18	43.53	
Miribel	8.90	10.83	38.72	
Neyron	8.69	10.54	34.30	
St Maurice de Beynost	10.77	9.03	26.80	
Thil	10.63	10.48	45.72	
Tramoyes	11.58	11.31	35.97	
<b>C.C. de Miribel et Plateau</b>				10.35

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la TPU est le seul impôt perçu par la CCMP, avec la T.E.O.M. (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le taux d'imposition moyen est de 10.35%, un lissage des taux est prévu sur 7 ans.

Evolution de la Taxe professionnelle

	2001	2000
Base TP	450 010 000	457 550 000
Taux	10,35%	10,35%
Produit	46 576 035	47 356 425
Allocation compensatrice de taxe professionnelle	8 999 163	4 913 503
Base écrêtement TP	237 216 116	106 989 303
FDETP	6 516 398	2 966 257

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de TEOM perçu en 2001 est de 3 799 947.F.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2001

Population DGF (lissée)	20 509
Population DGF (non lissée)	21 019
Potentiel fiscal des 4 taxes	79 120 685
Potentiel fiscal par habitant	3 857.851919
Coefficient d'intégration fiscale	0.580294
Dotation de base	424 082
Dotation de péréquation	0
Bonification	1 101 063
Total DGF	1 525 145

La DGF 2000 était de 1 282 106 francs. Le taux de progression 2000/2001 est de 1.1896 soit en valeur absolue de 243 039 francs

<b>ACTIVITES ANNEE 2001</b>
---------------------------------

**ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE  
CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF**

a) **Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles  
Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux  
associations musicales communales**

*1/ Interventions en milieu scolaire*

*Activité :*

La communauté de communes propose aux enseignants des écoles maternelles et primaires de bénéficier d'un intervenant en musique. Ces interventions en milieu scolaire sont assurées par des enseignants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants) et agréés par l'inspection académique, les intervenants étant sous la direction pédagogique des directeurs des écoles de musique et de danse.

Les temps de cours dans les classes sont les suivants :

Maternelle/CP	30 mn
Primaire	45 mn
Chorale	45 mn

*Bilan des interventions en milieu scolaire*

<b><u>Communes</u></b>	<b><u>2001/2002</u></b>
Beynost	10 h 30
Miribel	31 h 15
Neyron	5 h 45
Thil	3 h 15
Tramoyes	9 h 30
Saint Maurice de Beynost	18 h 45
<b>Total hebdomadaire</b>	<b>79 heures</b>

*Masses financières / CA 2001*

Charges de personnel **469 778.39**



**2/ Ecoles de musique et de danse**Bilan des inscriptions*Nombre d'élèves*

	<b>2001/2002</b>		<b>2000/2001</b>	
<i>Ecoles communautaires</i>	<i>St Maurice de B.</i>	<i>Miribel</i>	<i>St Maurice de B.</i>	<i>Miribel</i>
Nombre d'élèves	386	283	370	287
<b>TOTAL</b>	<b>669 élèves</b>		<b>657 élèves</b>	

Masses financières / CA 2001

	CA 2001
--	---------

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 022 992.80</b>
Charges à caractère général	342 562.14
Charges de personnel	3 601 761.35
Autres charges gestion courante	15 741.31
Divers	62 928.00

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 193 603.17</b>
Produits des services	957 458.95
Dotations et participations	216 353
Divers	19 791.22

Le déficit cumulé des deux écoles est de **2 829 389.63 francs en 2001.**

La masse salariale représente près de 90% du coût du service pour un nombre d'heures de 460 par semaine.

**3/ Soutien des associations musicales communales**Montant des subventions versées aux associations musicales

<b>Associations musicales</b>	<b>Commune</b>	<b>2001</b>	<b>2000</b>	<b>1999</b>
Gabriel Chardon	Beynost	135 086	166 472	158 582
L'Espérance	Beynost	135 000	84 100	66 750
La Mauricienne	St Maurice de B.	-	-	10 000
L'Echo des Iles	Neyron	10 500	-	-
<b>Total annuel en francs</b>		<b>280 586</b>	<b>250 572</b>	<b>235 332</b>

**b) Financement et gestion du gymnase et du stade de Saint Martin destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres**

Activité

Le gymnase et le plateau sportif de Saint Martin est destiné en journée à la pratique des activités sportives des enfants du collège Anne Frank de Miribel. A partir de 17 heures, les installations sont accessibles aux associations des communes membres.

L'entretien des lieux est assuré par un agent d'entretien qualifié à temps complet.

Travaux 2001 :

Depuis 1998, la CCMP a entrepris chaque année des travaux de rénovation ou d'amélioration. Cette année à la demande des enseignants et de l'association Miribel Côtière Athlétisme une piste de sauts en longueur en revêtement synthétique a été réalisée.

Maîtrise d'œuvre	Cabinet ROBIN	59 800.00 F
Travaux	Green Style	634 184.98 F
Divers		5 977.54 F
<b>TOTAL</b>		<b>699 962.52 F</b>

Masses financières / CA 2001

	CA 2001
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>423 248.25</b>
Charges à caractère général	176 183.58
Charges de personnel	169 997.53
Charges financières	53 222.22
Dotations amortissements	23 844.92
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>43 094.60</b>
Dotations et participations	35 712.00
Produits exceptionnelles	7 382.60

**c) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.**

*1/ Lycée de la Côtière*

Activité

Le S.I.C.O.M.I.P. (Syndicat Intercommunal de la Côtière de Miribel et du Plateau), puis par transfert à compter du 01/01/1998 la communauté de communes, ont participé financièrement à l'acquisition et à l'aménagement des terrains du lycée, ainsi qu'à la construction du gymnase.

La CCMP participe également à l'entretien des espaces extérieurs du lycée de la Côtère. En 1999 et 2000, cette participation était de 50% de la charge nette. En 2001, une proposition de répartition au nombre d'élève a été refusée par la 3CM et le SIVOM de Meximieux.

Dans l'attente d'un accord, la CCMP a accepté par délibération en date du 20 septembre 2001 de répartir la charge au nombre d'élèves, et de prendre à part égale avec la 3CM celle restant théoriquement au SIVOM de Meximieux.

#### Masses financières / CA 2001

Entretien des espaces extérieurs	142 188.90
Charges financières	303 725.68

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains.

## **2/ Collège Anne Frank**

### Activités

Les relations de la communauté de communes avec le collège Anne Frank sont centrées sur deux points :

- Depuis plusieurs années, la CCMP finance des heures de soutien destinées aux enfants de la Section d'Enseignement Spécialisé. Le nombre d'heures pris en charge est fixé à 450.
- Attribution ponctuelle de subventions de fonctionnement pour le foyer du collège, le collège et la SEGPA

Il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, la CCMP n'assure plus la maîtrise d'ouvrage déléguée des gros travaux de réparation qui engendrait une participation financière à hauteur de 14% du montant H.T. . Ces travaux incombent entièrement au département de l'Ain.

#### Masses financières / CA 2001

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>281 292.61</b>
Charges à caractère général	44 742.13
Autres charges de gestion courante	160 332.07
Charges financières	76 218.41

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>80 967.00</b>
Dotations et participations	80 967.00

#### Montant des subventions versées au titre de la compétence collège Anne Frank

<b>Subventions</b>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
Foyer du collège	22 120	-
Collège	10 000	5 000
<b>Total</b>	<b>32 120</b>	<b>10 000</b>

### **3/ Collège de Saint André de Corcy**

#### Activité

Conformément au principe de représentation/substitution la Communauté de communes représente la commune de Tramoyes au S.I.V.O.M. Centre Dombes.

A ce titre, la communauté de communes participe financièrement au fonctionnement général du collège (fonctionnement du collège, association des parents, foyer, remboursement des annuités) et au fonctionnement du S.I.V.O.M. qui gère cette compétence.

#### Masses financières / CA 2001

	<b>2001</b>	<b>2000</b>	<b>1999</b>
Participation SIVOM	62 947	104 448	127 386

**d) Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège de la communauté de communes de Miribel et du Plateau, et en dehors des heures scolaires aux associations sportives des communes membres**

Il est à noter que la compétence initialement votée en 2000 a été modifiée en 2001 pour permettre la réalisation des équipements sportifs du second collège quelle que soit son implantation.

Une étude de programmation a été entreprise en collaboration avec le CAUE de l'Ain. Rien n'est arrêté à ce jour.

## **ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

### **a) Collecte et traitement des ordures ménagères (fonctionnement et investissement)**

#### *Activités*

La collecte et le traitement des ordures ménagères est assurée par convention par la Communauté de Communes du Canton de Montluel (CCCM), et ce sur l'ensemble des communes membres de la C.C.M.P. .

*Dans le cadre de l'application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets élaboré par la CCCM est joint en annexe de ce rapport. Un additif au rapport de la CCCM a également été joint en annexe, précisant certains points propres à la CCMP.*

#### *Traitement*

La fermeture du site du bois de Morencin (station de broyage et d'enfouissement des déchets) au 1<sup>er</sup> juillet 2002 nécessitait le choix d'un nouveau mode de traitement. La station de VALORLY (Rillieux-la-Pape) ne pouvant accueillir pour l'instant nos déchets, ils seront envoyés jusqu'en 2005 à la station d'incinération de Villefranche-sur-Saône.

Pour ne pas se couper de la réflexion menée dans le Sud du département de l'Ain sur cette question du traitement, la CCMP par délibération du 06/11/2001 a décidé d'adhérer à ORGANOM. Par accord avec les collectivités membres, elle pourra à tout moment sortir du syndicat mixte et faire un choix en toute indépendance.

#### *Collecte sélective*

Suite à l'étude menée en 1999/2000 sur la collecte sélective, le conseil communautaire, à l'unanimité, s'était prononcé en juin 2000 pour la mise en place d'une collecte sélective par points d'apports volontaires.

Le renouvellement du conseil communautaire a donné lieu à une nouvelle réflexion sur ce thème. Une présentation du dossier d'étude par PROJETEC Environnement a été faite le 20/09/2001, la solution par points d'apport volontaire a été confirmée, à l'unanimité, le 15/10/2001.

### **b) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel**

#### *Territoire desservi*

Les communes de Tramoyes, Neyron, Saint Maurice de Beynost, Beynost et Miribel pour la déchetterie intercommunale située sur la commune de Miribel, zone industrielle de la Tuillière.

La déchetterie de la Boisse, située lieudit Moulin Cassal accueille la commune de Thil (Cf. rapport sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets élaboré par la CCCM joint en annexe).



**Beynost / Bassin d'infiltration des Bottes**

Délibération du 27/06/2001

Mission : DDAF 01

Taux : 5,08 %

Estimation des travaux : 4 259 750 F H.T

Approbation de l'étude préliminaire par délibération du 27/06/2001

Travaux réalisés ou en cours :**Tramoyes / travaux d'assainissement agricole**

Notifié le 25/10/2000

Titulaire : Ets CHARRIN / Villefranche sur Saône

Montant : 268 081,61F TTC

**Beynost / Torrent de Panerel, Conche et Trivoly**

Notifié le 31/10/2000

Titulaire : Brunet / SCR Ain Jura

Montant : 1 235 080,02 F TTC

**Miribel, St Maurice et Beynost / Torrents de Merloux, Cruy Bonnet et Limite**

Notifié le 28/05/2001

Titulaire : Brunet / SCR Ain Jura

Montant : 764 832 ,67 F TTC

**Miribel / Ravin du Cruy Bonnet**

Lettre de commande

Titulaire : Brunet TP

Montant : 166 043,67 F TTC

Masses financières / CA 2001

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 824 095,90</b>
Frais d'études	31 604,30
Travaux	1 792 491,60

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>422 100,00</b>
----------------------------------	-------------------

**e) Création et entretien des sentiers pédestres et des pistes cyclables**Travaux 2001

Aménagement d'un chemin piéton au Champ de Péron / THIL

105 690,52 francs

**ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE****Activités**

Depuis l'arrêté préfectoral du 23/12/1999 portant modification des statuts communautaires, la CCMP est compétente dans le domaine de la voirie pour ce qui concerne de manière exhaustive les réalisations concernant :

- la voirie nouvelle du domaine public
- l'aménagement urbain des routes départementales et nationales :
  - o création de trottoirs
  - o aménagement de sécurité
- l'entretien des aménagements urbains des routes départementales et nationales, à l'exception

**Etudes réalisées ou en cours****Miribel / RN 83 carrefour à feux jusqu'au travaux réalisés en 1999**

Délibération du 25/09/2000

Mission : DDE / EP-AVP

Taux : 2,42%

Estimation des travaux : 246 000 F H.T.

**Miribel / RD 71 Entrée d'agglomération côté Neyron**

Délibération du 25/09/2000

Mission : DDE / EP-AVP

Taux : 2,42%

Estimation des travaux : 340 000 F H.T.

**Beynost / RN 84 et RN 1084**

Délibération du 25/09/2000

Mission : DDE / EP-AVP

Taux : 1,97%

Estimation des travaux : 4 400 000 F H.T.

**Neyron / Chemin de la Traille jusqu'au chemin de la Limite**

Délibération du 25/09/2000

Mission : DDE / EP-AVP

Taux : 2,36 %

Estimation des travaux : 730 000 F H.T.

**Tramoyes / RD 82 tranche 2 de l'auberge à l'église**

Délibération du 25/09/2000

Mission : DDE / EP-AVP

Taux : 2,42 %

Estimation des travaux : 505 000 F H.T.

**Thil / schéma de secteur**

Délibération du 16/02/2001

Mission : CAUE

Coût : 18 900 F TTC



Travaux réalisés ou en cours**RN 84 entrée Est / Miribel**

Sté REVILLON

Coût total des travaux : 259 488,57 F TTC

**RN 84 entrée Ouest / Miribel**

Sté REVILLON

Coût total des travaux : 398 354,62 F TTC

**RD 82 Tranche 1 (mairie à auberge) / Tramoyes**

Sté REVILLON

Coût total des travaux : 724 929,37 F TTC

**RD 61b / Thil**

Création de 3 passages surélevés

Elargissement de trottoirs sur 80 mètres

Coût : 89 617,50 F TTC

**RN 84 / Miribel**

Réfection de trottoirs à l'entrée Ouest

Coût : 142 082,38 F TTC

Signature des lettres de commande fin 2001
---

Masses financières / CA 2001

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 585 149,49</b>
Frais d'études	108 401,42
Travaux	1 476 748,07

## **ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES**

### **a) Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage**

#### *Activité*

Une réflexion a été engagée cette année avec les services préfectoraux et la DDE de l'Ain pour définir à l'horizon 2002 un plan départemental d'accueil.

### **b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD)**

#### *Activité*

Depuis sa création, et en relais des démarches effectuées sous l'égide du S.I.C.O.M.I.P. (syndicat Intercommunal de la Côtère de Miribel et du Plateau), la Communauté de communes, en partenariat avec l'A.D.A.P.E.I. de l'Ain, collabore à la réalisation d'une Maison d'Accueil Spécialisé (MAS) destinée aux personnes souffrant d'un handicap physique ou mental.

La compétence de la Communauté de communes se limite à l'acquisition des terrains et à une partie de leur viabilisation.

#### *Décision*

Par délibération du 30/03/2000 le conseil avait décidé de passer outre l'avis des Domaines pour acquérir à 125 francs le m<sup>2</sup> les parcelles cadastrées section AI n°23, 24 et 215 sur la commune de Beynost.

La réalisation du projet MAS ne pouvant aboutir avant 2005, et la surface des terrains nécessaires au projet pouvant être réduite à 1.5 hectares, il a été décidé par délibération du 6 novembre 2001 d'abandonner la vente sur ce site.

La CCMP s'est engagée à proposer un nouveau terrain dans le courant de l'année 2002, et si possible avant le mois d'août.

### **c) Initiatives locales pour l'emploi**

#### *Activités*

La Communauté de communes exerce cette compétence par le financement de deux actions :

Un prestataire de service, VRH CONSEIL, intervient sur les communes de Beynost et Saint Maurice de Beynost pour effectuer des actions de remplacement et d'aide de recherche à l'emploi (les autres communes membres n'ont pas souhaité adhérer à cette action). En accord avec les communes ce contrat a été dénoncé en cours d'année.

La Mission Locale, en partenariat avec les communes de Miribel et Saint Maurice de Beynost, a développé des relais emplois. La communauté de communes participe à cette démarche par le financement des frais de télécommunications et du petit matériel. Une subvention de fonctionnement est également versée chaque année à la mission locale de Bourg en Bresse qui gère l'ensemble de ces activités.

Masses financières / CA 2001

VRH Conseil	68 337.15
Relais emplois de Miribel	9 957.15
Relais emplois de Saint Maurice	3 693.01
Mission Locale	130 000.00
<b>Total</b>	<b>211 987.31</b>

**d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)**

Par délibération en date du 27/06/2001, le conseil communautaire, à l'unanimité, a procédé à une modification statutaire par l'approbation de la compétence S.S.I.A.D. dont l'intitulé est le suivant :

*S.S.I.A.D. (Service de Soins Infirmiers à Domicile)*

Aide aux personnes âgées et handicapées à travers un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) :

- hébergement (mise à disposition à titre gratuit des locaux et prise en charge de l'électricité et du chauffage).
- Soutien ou aide à la structure associative gestionnaire du service

La mise en place de ce service sur le secteur est envisagée pour 2003.

**ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

A compter de l'année 2000, le passage en DGF bonifiée implique l'exercice de compétences dites obligatoires qui concernent deux grands thèmes d'actions : le développement économique et l'aménagement de l'espace.

a) **Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000.**

Aucune réalisation concrète n'a vu le jour cette année.

b) **Actions de développement économique**

*1/ Opération « Cœur de Pays », renommée « opération urbaine de Miribel »*

Activité

Cette opération a pour objectif de revitaliser le commerce en centre-ville par des actions de modernisation urbaine, des actions d'animation et de développement commercial.

Action

Un animateur économique à mi temps, agent communautaire, est recruté depuis le 2 juillet 2001 avec pour fonction l'animation de l'opération en liaison avec l'Union Economique de Miribel et le suivi administratif des différentes actions.

La CCMP subventionne les actions de communication interne et la promotion commerciale collective.

*2/ Contrat Global de Développement*

Activité

La communauté de communes, par le biais de ses représentants au sein des différentes commissions participe depuis 1997 à l'élaboration du contrat Global de Développement Plaine de l'Ain Côtière.

Masses financières / CA 2001

Reversement volontaire au titre du suivi du CGD

13 936 francs

### c) Schéma directeur et Directive Territoriale

#### *1/ Schéma Directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain*

##### Activité

Une procédure de révision du schéma directeur du Haut Rhône a été mise en place. Le syndicat mixte du schéma directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain assure cette révision, ainsi que l'élaboration du schéma directeur Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain.

La CCMP fait partie des intercommunalités concernées par le périmètre fixé par arrêté préfectoral du 10 octobre 1997. Depuis le passage en TPU avec DGF bonifiée elle se substitue aux communes membres et à ce titre, désigne ses propres représentants.

##### Décision

Directement compétente, elle désigne ces représentants appelés à siéger au B.U.C.O.P.A. qui sont depuis les élections du 27 avril 2001 les personnes suivantes

:

	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
BEYNOST	Claude Jean GARNIER	Josette BARD
MIRIBEL	Jacques BERTHOU	Sylvie ESCOBESSA
NEYRON	André GADIOLET	Jean Pierre PIGNOT
SAINT MAURICE DE B.	Michel AUBERT	Jean Claude LAZZARONI
THIL	Michel VIENOT	Claude BARBET
TRAMOYES	Henri MERCANTI	Jean François GEOFFRAY

##### Masses financières / CA 2001

Participation au fonctionnement du syndicat : 83 559,00 francs

#### *2/ Directive Territoriale d'Aménagement*

La CCMP est également associée à la procédure d'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine de Lyon.

Par délibération du 27 avril 2001, les représentants sont :

**Titulaire** : Jacques BERTHOU

**Suppléants** : Henri MERCANTI et Michel VIENOT

### d) Aménagement rural

Aucune action n'a été menée dans ce cadre.

e) **Zones d'aménagement concerté (ZAC) créées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares**

Une réflexion est engagée pour créer une ZAC sur la commune de Beynost, zone des Malettes. Plusieurs contacts ont été pris avec différents aménageurs pour connaître les potentialités de la zone et les conditions de réalisation.

La création de cette zone est un enjeu important pour la CCMP, car elle permettrait à terme de conforter ses bases de TP. A ce jour, le dossier reste en suspend.

f) **Actions pour développer le tourisme**

*Activité*

La communauté de communes aide financièrement l'office du tourisme par le versement d'une subvention de fonctionnement et la prise en charge directe du local sis 1104, grande rue à Miribel.

Par délibération du 27/04/2001 le conseil communautaire a désigné pour siéger au conseil d'administration les représentants suivants :

Mme Sylvie ESCOBESSA (Mirbel)  
Mr Joël AUBERNON (Beynost)  
Mr Pierre MARCELLIN (Neyron)

*Masses financières / CA 2001*

	<b>2001</b>	<b>2000</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>92 006,58</b>	<b>69 125.56</b>
Charges à caractère général	37 006,58	14 125.56
Autres charges gestion	55 000,00	55 000.00

La CCMP a également procédé en 2001 à l'acquisition de matériel de bureau pour un montant de 41 542,28 francs (banque d'accueil, bureau, chaises d'accueil...).

Il est à noter que la CCMP, par délibération du 21/05/2001, a adopté une convention avec l'association Cyclisme Organisation pour l'organisation le 14 août d'une étape du tour de l'Ain. Cette action a coûté 40 000 francs.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
EXERCICE 2001**

**ANNEXES**